

CONDUITE D'UN DIAGNOSTIC CULTUREL ET RÉDACTION DU PROJET CULTUREL
LA COMMUNE DE DONZERE



Plan d'actions - Novembre 2024

SOMMAIRE

Plans d'actions de la mission

p.3

Calendrier de réalisation de la mission

p.4

Enjeu 1: Développer une politique culturelle au service de tous

p. 5

Tableau de synthèse

p. 6

Objectif 1 : Création d'un groupe de travail transversal de concertation culturelle

p. 7

Objectif 2 : Ouverture vers les publics éloignés et empêchés

p. 8

Objectif 3 : Déploiement d'une offre culturelle de proximité

p. 9

Objectif 4 : Développement d'outils de communication favorisant la lisibilité de l'offre proposée

p. 10

Objectif 5 : Création d'un poste de responsable médiathèque et suivi du projet culturel

p. 11

Enjeu 2 : Structurer le Pôle culturel via un équipement transversal et novateur

p. 12

Tableau de synthèse

p. 13

Objectif 6 : Formalisation du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social de la médiathèque

p. 14

Objectif 7 : Rédaction du projet de l'école de musique

p. 15

Objectif 8 : Renouvellement de l'image du Centre culturel

p. 16

Objectif 9 : Réalisation d'un équipement culturel transversal

p. 17

Enjeu 3 : L'attractivité culturelle au travers la valorisation du patrimoine local

p. 19

Tableau de synthèse

p. 20

Objectif 10 : Renforcement de la politique urbanistique à destination du patrimoine

p. 21

Objectif 11 : Intensification du maillage existant entre projets culturels et patrimoine

p. 22

Objectif 12 : Préservation et valorisation de la collection Loÿs Prat

p. 23

RÉTROPLANNING

p. 24

PLAN D'ACTION de la MISSION

- **Les objectifs :**

- *Etablir un diagnostic global de la situation culturelle de la Commune de Donzère, en particulier la perception des acteurs culturels du territoire communal.*
- *Accompagner et intégrer dans une dynamique globale l'émergence d'un nouveau Pôle Culturel.*
- *Structurer un plan d'action adapté.*

- **Phasage :**

- *Phase 1: diagnostic et orientation stratégique de la démarche.*
- *Phase 2 : plan d'actions.*

Le présent rapport : les éléments de la phase 2

(la phase 1 ayant été préalablement remise à la Municipalité).

CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA MISSION

• **Phase 1**

- *Lancement de la mission : septembre 2023.*
- *Une vingtaine d'entretiens avec les élus, acteurs culturels, partenaires potentiels : octobre 2023*
- *4 tables rondes d'échanges avec les acteurs culturels de la commune : novembre 2023*
 - *Table ronde 1 : la vie associative du territoire*
 - *Table ronde 2 : le service public de la culture à Donzère*
 - *Table ronde 3 : la culture en direction des nouveaux publics*
 - *Table ronde 4 : le rayonnement culturel de Donzère*
- *Une table ronde d'échanges avec les élus : décembre 2023*
- *La validation de l'ossature du projet culturel : janvier 2024*

• **Phase 2**

- *Entretiens complémentaires*
- *Journée de travail partagée sur le PCSES de la médiathèque : juin 2024*
- *Ecriture concertée du PCSES : juin-septembre 2024*
- *Mise en forme d'une première version du document : septembre 2024*
- *Mise en forme d'une seconde version : octobre 2024*
- *Restitution finale : novembre 2024*

ENJEU 1

**Développer une politique
culturelle au service de tous**

Tableau de synthèse - Enjeu 1

Objectifs	Echéance prévisionnelle	Coût prévisionnel d'investissement	Coût prévisionnel de fonctionnement	Niveau de priorisation
Objectif 1 : Création d'un groupe de travail transversal de concertation culturelle	Second semestre 2025	Aucun	Temps agent dédié	Priorité de niveau 1
Objectif 2 : Ouverture vers les publics éloignés et empêchés	Second semestre 2025	Aucun	Évolutif en fonction des projets portés	Priorité de niveau 1
Objectif 3 : Déploiement d'une offre culturelle de proximité	Second semestre 2025	Aucun	Évolutif en fonction des projets portés	Priorité de niveau 2
Objectif 4 : Développement d'outils de communication favorisant la lisibilité de l'offre proposée	En cours	Aucun	Budget alloué annuellement à l'action culturelle	Priorité de niveau 2
Objectif 5 : Création d'un poste de responsable médiathèque et suivi du projet culturel	Premier semestre 2025	Aucun	36 000 à 45 000 euros / an	Priorité de niveau 1

OBJECTIF 1

Création d'un groupe de travail transversal de concertation culturelle

La démarche participative se construit dans une véritable dynamique participative. Elle doit devenir progressivement acteur de l'offre, faire des propositions, s'engager individuellement.

Actions	<p>Créer un groupe de travail qui devra :</p> <ul style="list-style-type: none">-favoriser l'échange et la connexion entre ses différents participants;-recevoir des propositions, expertises, expériences venus d'autres territoires;-faire des propositions à la Municipalité sur de nouvelles formes et de nouveaux engagements. <p>Il sera coordonné par le responsable de médiathèque. (Cat. B)</p> <p>Le groupe de travail réunira : élus, agents municipaux concernés, associations, artistes et autres partenaires associés.</p> <p>Il se réunira a minima deux fois par an.</p>
Budget	Temps agent dédié
Point de vigilance	Cette instance doit être constructive, dynamique et force de propositions / actions.
Délai	Second semestre 2025, en lien avec le recrutement du poste de chargé de développement culturel
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions / an- Nombre de participants- Nombre d'actions proposées et mise en œuvre

Objectif 2

Ouverture vers les publics éloignés et empêchés

Le développement de nouvelles formes artistiques et créatives doit tendre à sensibiliser et attirer de nouveaux publics.

Actions	<ul style="list-style-type: none">- Travailler sur la notion de transversalité en associant plusieurs formes artistiques dans des projets déjà existants :<ul style="list-style-type: none">o lien entre lecture publique et musique dans le cadre de Donz’Air Festivalo lien entre culture et sport au travers des animations culturelles et sportives. <i>Exemple : découverte de la danse via le Festival Danse au Fil d’Avril.</i>- Faire émerger la culture au travers de thématiques sociétales prégnantes (crise climatique, égalité hommes/femmes...) <i>Exemples : montage d’ateliers pédagogiques parents/enfants sur les enjeux climatiques de demain, organisation de spectacles pour sensibiliser un large public.</i>- Proposer des formes artistiques hors les murs afin d’ouvrir la culture au plus grand nombre : utiliser l’ensemble des salles communales pour faire découvrir de nouveaux spectacles (salle des Chênes, salle Josette Roche), les lieux publics : place du Champs de Mars, rues communales (exemple : Fête de la Musique 2024) et dans des lieux à haute valeur patrimoniale afin de lier culture et patrimoine : Parc Meynot, Chocolaterie, Moulin (Projet artistique et culturel 2025 dans le cadre de l’inauguration du site) ...- Ouvrir vers de nouvelles formes artistiques : création de résidences d’artistes en partenariat avec la municipalité et autres partenaires (EHPAD, par exemple).
Budget	<p>En fonction des projets proposés. Le budget engagé par la Municipalité doit tenir compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- des collaborations développées avec les différents partenaires extérieurs.- des budgets déjà alloués à certaines instances ou événements, et qui pourraient être intégrés dans ces nouveaux projets.
Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none">- Co-construire des contenus artistiques adaptés : élaboration de contenus culturels en collaboration avec des partenaires locaux, tenant compte des besoins et intérêts des publics cibles.- Adopter une approche différenciée de l’animation culturelle : aller au-delà des simples animations en intégrant des éléments artistiques et culturels de qualité, conçus pour avoir un impact durable.- Mettre en place des logiques d’évaluation : réalisation d’outils et indicateurs d’évaluation pour mesurer l’impact des actions culturelles et ajuster les projets au fil du temps, en vue de garantir leur pérennité.- Développer une stratégie à long terme : inscription des projets dans une démarche durable en ajustant les actions selon les résultats d’évaluation, pour construire une offre culturelle cohérente et adaptée aux publics sur le long terme.
Délai	Second semestre 2025, en lien avec le recrutement sur le poste de responsable médiathèque et suivi du projet culturel
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de projets portés à destination des publics empêchés et éloignés- Nombre de personnes participant à chaque projet proposé

Objectif 3

Déploiement d'une offre culturelle de proximité

Donzère bénéficie d'une offre culturelle variée via les communes limitrophes fortement investies dans le domaine culturel. Aussi, plutôt que de reproduire une offre déjà existante, la commune utilise ses équipements de proximité (école de musique et la médiathèque), afin de toucher de nouveaux publics, d'apporter des contenus artistiques diversifiés, de s'inscrire dans un contexte territorial plus vaste et de répondre à des exigences institutionnelles en termes de territoire, d'intercommunalité ou de pluri-communalité.

Action	<ul style="list-style-type: none">- Travailler sur de nouveaux partenariats et les fidéliser :<ul style="list-style-type: none">o structures professionnelles : Ex : la Cascade à Bourg-Saint-Andréol.o structures associatives reconnues : Ex : la Maison de la Tour à Valaurie, Parfum de Jazz.o structures publiques ou institutionnelles : Ex : bassins montilien ou tricastin afin de mutualiser les ressources culturelles.- Diversifier l'offre artistique à Donzère en invitant des professionnels des arts afin d'apporter des spectacles et contenus inédits à Donzère (Exemple : Lise Pauton).- Ancrer les actions dans une perspective territoriale en intégrant les projets culturels de Donzère dans un cadre intercommunal (Exemple : ateliers théâtre à destination des enfants portés par la commune de Malataverne en partenariat avec Donzère).- Répondre aux exigences institutionnelles pour le financement en développant des projets en conformité avec les critères intercommunaux pour accéder à des financements (ex. : résidences de territoire, projets d'Éducation Artistique et Culturelle).- Renforcement à terme de l'équipe avec un poste supplémentaire de cat. C.
Budget	A définir au cas par cas.
Point de vigilance	S'assurer d'une volonté commune de déploiement culturel et artistique de territoire avec les partenaires choisis.
Délai	Second semestre 2025
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de nouveaux partenariats créés.- Nombre de projets nouveaux développés.- Nombre de participants à chaque projet culturel développé.

Objectif 4

Développement d'outils de communication favorisant la lisibilité de l'offre proposée

Afin de fédérer autour de ces nouvelles ambitions culturelles et partenariats afférents, il faut désormais développer une communication forte autour de la politique culturelle voulue par la commune.

Action	<ul style="list-style-type: none">- Travailler la politique de communication en axant à la fois sur les actions culturelles portées par la commune et celles environnantes. <i>Exemple : création d'une programmation culturelle de territoire diffusée via la CCDSP, diffusion via les différents supports de communication mis à disposition de la municipalité (papier et numérique).</i>- Favoriser l'ouverture vers les nouveaux publics cibles en proposant des aides à la mobilité, des tarifs réduits. <i>Exemples : organiser un covoiturage pour une séance de cinéma spécifique, affrètement d'un bus pour emmener un groupe d'enfants vers un salon du livre, offrir un tarif réduit sur un évènement à Montélimar.</i>
Budget	A définir dans le cadre du budget d'action culturelle.
Point de vigilance	<p>Un partenariat équilibré et nourri avec les équipements culturels de proximité doit pouvoir s'envisager dans le cadre d'un échange de service. Donzère est souvent sollicité pour accueillir des actions venant de l'extérieur. Des logiques de collaboration fructueuse peuvent certainement s'imaginer.</p> <p>Les "coups de pouce" à destination des nouveaux publics ne doivent pas être systématisés (car complexes à organiser et à gérer financièrement). Ils doivent plutôt être vus comme un "facilitateur" dans l'organisation de projets ponctuels d'action culturelle.</p>
Délai	Second semestre 2025, voire dès maintenant à partir des outils de communication en place.
Indicateur	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants par projet porté- Nombre de plan de communications établi

Objectif 5

Création d'un poste de responsable médiathèque et suivi du projet culturel

Le recrutement de responsable de médiathèque accompagnera la création du Pôle Culturel, affirmant ainsi une démarche ambitieuse de développement. Ce poste vise à développer des projets nouveaux en renforçant l'existant et en impliquant d'autres structures et dynamiques, dans un objectif d'ouverture au-delà des publics habituels et de la simple animation culturelle.

Action	<p>La mission d'un tel agent, en plus des missions classiques allouées à un responsable de médiathèque, devra se construire autour des engagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- favoriser les collaborations entre les différents services culturels de la commune, mais également avec les autres services (sport, petite enfance, scolaires...), les associations, les acteurs extérieurs à la commune ;- proposer des projets qui puissent concerner des publics nouveaux (actions délocalisées dans les quartiers, projets transversaux sport/culture, petite enfance/culturel,..., nouvelles formes artistiques,...) et contribuer à la vie culturelle tout au long de l'année ;- rechercher des financements et des partenariats dans le cadre des divers appels à projet existants, et déposer les dossiers pour obtenir des ressources nouvelles (y compris privées) ;- organiser en lien avec le responsable du pôle culture la concertation avec les élus communaux et contribuer à animer les prises de décision.- Faire vivre le Pôle Culturel comme un équipement de rayonnement et d'identification culturelle de la commune de Donzère en animant le Groupe de travail.
--------	--

Budget	De 36 000 à 45 000 euros selon qualification requise.
Point de vigilance	Bien définir le profil du poste
Délai	Premier semestre 2025
Indicateur	Non concerné

ENJEU 2

**Structurer le Pôle Culturel
via un équipement transversal
et novateur**

Tableau de synthèse - Enjeu 2

Objectifs	Echéance prévisionnelle	Coût prévisionnel d'investissement	Coût prévisionnel de fonctionnement	Niveau de priorisation
Objectif 6 : Formalisation du PCSES	En cours premier trimestre 2025	Aucun	Temps agent dédié	Priorité de niveau 1
Objectif 7 : Rédaction du projet de l'école de musique	En cours premier trimestre 2025	Aucun	Évolutif en fonction des projets portés	Priorité de niveau 1
Objectif 8 : Renouvellement de l'image du Centre culturel	Premier trimestre 2025 et dans la continuité de l'objectif 9	Aucun	Évolutif en fonction des projets portés	Priorité de niveau 2
Objectif 9 : Réalisation d'un équipement culturel central	Second semestre 2027	3,9 M€ TTC	Aucun	Priorité de niveau 1

Objectif 6

Formalisation du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social de la Médiathèque

Le Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) constitue le projet d'établissement de la médiathèque.

Action

Rédaction du PCSES en lien avec les élus, les agents de la médiathèque et la Médiathèque départementale (responsable + référent de territoire) en intégrant les éléments clés suivants :

- mise aux normes de l'équipement en termes de surface (en cohérence avec la population concernée, sur la base de 0,07 m2/habitant) et de personnel (recrutement d'une personne supplémentaire).
- création d'une ludothèque.
- déploiement d'un pôle culturel transversal, permettant de poursuivre la collaboration avec l'Ecole de Musique, et d'envisager de nouvelles collaborations.
- déplacement de l'équipement à proximité de la piscine, des écoles publiques, de la halle des sports et du centre loisirs permettant d'être en proximité des usagers et d'avoir un équipement accessible.

Le PCSES est le plus souvent l'expression du responsable d'établissement. Le soutien apporté par la Médiathèque Départementale a permis d'en formuler la version aboutie dans le cadre de cette mission.

Important: le PCSES est un document à caractère stratégique qui décrit les grandes lignes du projet. Dans le cadre d'équipements dans des territoires ruraux, c'est un document qui reste modeste dans son ampleur et sa formulation (25 à 30 pages). Par ailleurs, le PCSES est un document évolutif qui doit être reformulé à périodicité régulière (tous les cinq ans au moins).

Budget

Moyens humains

Point de vigilance

Le PCSES doit être mis à jour tous les cinq ans.

Délai

Le document a été rédigé courant 2024. Il a vocation à être remis aux autorités de tutelle, en particulier au ministère de la Culture, en vue de l'instruction des demandes de subvention. Son enrichissement éventuel et sa diffusion pourront intervenir dès le premier semestre 2025.

Indicateurs

- Nombre d'actions menées à terme en fonction des éléments apportés dans le PCSES.

Objectif 7

Rédaction du projet de l'école de musique

Le projet de développement de l'école de musique constitue une partie intégrante de l'ensemble de la démarche constitutive du nouveau Pôle Culturel.

Action	<p>Rédaction du projet de l'école de musique en lien avec les élus et les agents de l'école de musique en lien avec le Schéma Départemental des Enseignements et Pratiques Artistiques, émanant du Conseil Départemental de la Drôme.</p> <p>Le projet doit faire apparaître, afin de s'inscrire pleinement dans le projet culturel communal les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- nécessité de déplacer le service dans un lieu plus adapté à la pratique musicale et ainsi garantir un confort de travail et d'accueil adaptés aux besoins énoncés par les agents et les élèves.- affirmer les partenariats existants : RPE, Multi Accueil, écoles, centre de loisirs, médiathèques et en mailler de nouveaux grâce à un nouvel équipement favorisant l'attractivité et le tissage de nouveaux partenaires.
Budget	Moyens humains dédiés
Point de vigilance	Le projet de l'école de musique doit s'envisager en cohérence avec l'ensemble de la dynamique culturelle envisagée par la Municipalité.
Délai	Premier semestre 2025
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'élèves par classe musicale- Nombre de nouveaux projets portés via le nouvel équipement- Nombre de nouveaux partenaires

Objectif 8

Renouvellement de l'image du Centre culturel

Le Centre Culturel à venir doit s'incarner au-delà de la simple juxtaposition d'une école de musique fonctionnelle et d'une médiathèque aux normes. Il doit permettre d'accueillir des fonctionnalités nouvelles, en direction des usagers de ces services, mais également attirer de nouveaux publics. Il doit offrir l'image d'un lieu vivant, au contenu renouvelé, créatif et surprenant.

Action	<ul style="list-style-type: none">- Création de projets collaboratifs entre les différents partenaires culturels accueillis via des prestations destinées au public (exemple : fonds thématique « musique » à la médiathèque) ou des animations communes.- Création de projets collaboratifs avec des structures hors champ culturel tels que l'accueil périscolaire, le CCAS, les associations sportives.- Accueil de nouveaux projets tels que définis dans l'axe 1, en matière d'actions culturelles : accueil d'artistes en résidences, projets en partenariat avec des structures de diffusion... A cet égard, on peut imaginer que deux espaces soient dédiés à ces actions :<ul style="list-style-type: none">o le hall d'accueil, au-delà de son rôle traditionnel, peut avoir une fonction de vitrine, de lieu insolite ou pour divers événements ou animations;o la salle polyvalente / auditorium : pour des expositions, par exemple.
Budget	Moyens humains et matériels dédiés
Point de vigilance	Ne pas centrer toutes les actions culturelles sur un lieu. Les actions délocalisées, l'appropriation d'espaces insolites, les projets au plus près des habitants (dans les quartiers, par exemple) doivent rester au cœur des préoccupations de l'action culturelle.
Délai	En fonction du calendrier de réalisation du Centre Culturel
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de propositions artistiques et culturelles- Nombre de participants aux différentes propositions artistiques et culturelles- Localisation géographique des publics

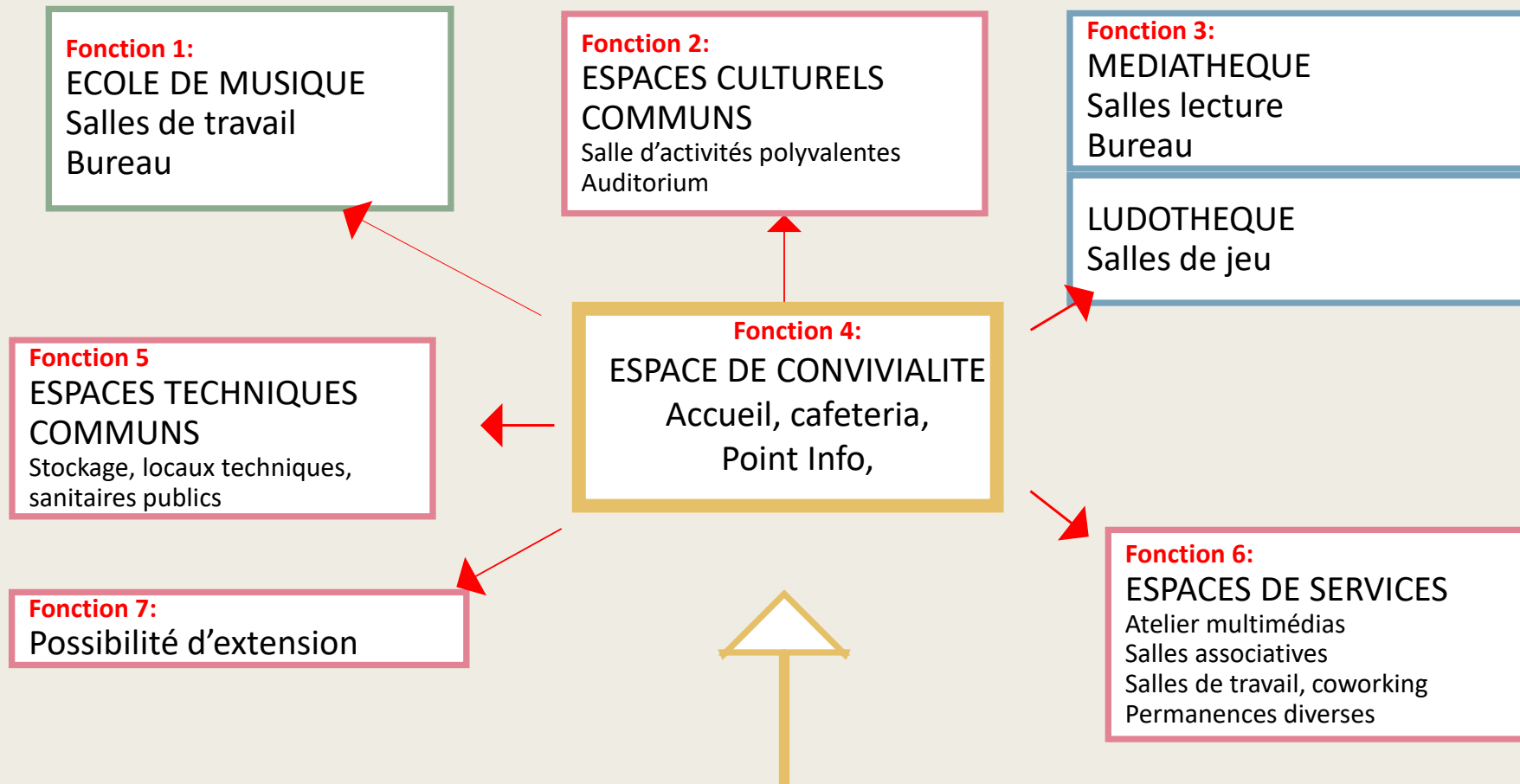
Objectif 9

Réalisation d'un équipement culturel transversal

Le nouveau Centre Culturel s'appuiera sur l'étude du CAUE menée en juillet 2021 dans le cadre de la "Réflexion préalable du centre culturel et du centre de loisirs" présentée lors du Conseil municipal d'octobre 2021. Il sera étayé des besoins précisés par les différents acteurs dans la cadre de la concertation engagée.

Action	<ul style="list-style-type: none">- Précision des besoins et traduction de la programmation technique par l'assistant à maîtrise d'ouvrage engagé par la collectivité. Cette définition des besoins pourra s'appuyer sur des groupes de travail mis en place dans le cadre de la réalisation de l'équipement- Définition de la mission de maîtrise d'oeuvre (architecte) et des autres missions pour tendre vers la réalisation de cet équipement central- Recherche des financements pour accompagner la collectivité dans ce projet
Budget	3,9 M€ TTC
Point de vigilance	Besoin de bien identifier les besoins afin d'avoir un bâtiment adapté
Délai	2024 à 2027
Indicateur	Réalisation de l'équipement

SCHEMA SIMPLIFIÉ DES FONCTIONS



ENJEU 3

**L'attractivité culturelle
au travers de la valorisation
du patrimoine local**

Tableau de synthèse - Enjeu 3

Objectifs	Echéance prévisionnelle	Coût prévisionnel d'investissement	Coût prévisionnel de fonctionnement	Niveau de priorisation
Objectif 10 : Renforcement de la politique urbanistique à destination du patrimoine	En cours - fin prévisionnelle premier semestre 2026	85 000 € (PLU + PDA) 15 000 € par an Opération façades	A définir en fonction de chaque dispositif sollicité	Priorité de niveau 3
Objectif 11 : Intensification du maillage existant entre projets culturels et patrimoine	En cours	Néant	A définir en fonction de chaque projet porté	Priorité de niveau 3
Objectif 12 : Préservation et valorisation de la collection Loÿs Prat	Politique de préservation : 2023-2027 Politique de valorisation : en cours	Politique de préservation : coût estimatif de 33 000 euros HT	Politique de valorisation : en fonction des projets choisis	Priorité de niveau 3

Objectif 10

Renforcement de la politique urbanistique à destination du patrimoine

La qualité du patrimoine et de l'environnement de la commune de Donzère justifie pleinement d'envisager le renforcement de la politique urbanistique à destination du patrimoine. Ce travail permettra à moyen terme de faire rayonner la commune plus fortement sur le territoire drômois.

Action	<ul style="list-style-type: none">- Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en tenant compte des dispositions encourageant la protection du patrimoine et valorisant la qualité architecturale des lieux et édifices.- Mise à jour du Plan de Délimitation de Abords (PDA) afin de redéfinir le "périmètre 500" autour des Monuments Historiques en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.- Renouvellement annuel de l'opération Façades- Lancement du dispositif de Plan-Guide.- Sollicitation du label "Petites cités de caractère".
Budget	A définir selon chaque dispositif mobilisé.
Point de vigilance	Les modalités de mise en œuvre étant à chaque fois différentes, elles doivent s'envisager en concertation avec les services des Bâtiments de France.
Délai	En cours.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de nuitées réservées sur la commune- Nombre de façades rénovées annuellement- Date de mise à jour du PLU et du PDA- Obtention du label « Petites cités de caractère »

Objectif 11

Intensification du maillage existant entre projets culturels et patrimoine

La politique en faveur du patrimoine constitue une composante majeure de la politique culturelle. L'ensemble des actions envisagées dans le registre culturel doivent pouvoir s'inspirer de la ressource patrimoniale du territoire communal.

Action	<ul style="list-style-type: none">- Investir des lieux patrimoniaux dans le cadre d'actions culturelles. <i>Exemple le Pont de Robinet dans le cadre du Donz'Air Festival ; le Parc de la Chocolaterie avec Parfum de Jazz ; le Musée avec les projets JEP de la Maison de la Tour.</i>- Tirer profit de l'histoire de la commune dans des démarches culturelles. <i>Exemple : Le sentier du grain et de la farine au XVIe siècle dans le cadre de la restauration/restitution du moulin de Beauvert.</i>- Sensibiliser la population à son patrimoine via des résidences d'artistes de plasticiens, de vidéastes, de photographes encouragés à poser un regard neuf sur le cadre bâti et donc le patrimoine.- Continuer à développer un partenariat fort avec le Musée des Amis du Vieux Donzère via des projets communs : circuits touristiques, JEP, ...
Budget	A définir.
Point de vigilance	Dans le cadre du partenariat avec le Musée, respecter le fait qu'il est associatif et que la commune ne peut-être que force de propositions via des projets communs mais aucunement acteur des choix scénographiques, de collections ... portés par le Conseil d'Administration des AVD.
Délai	Second semestre 2025.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de visiteurs en fonction des différents projets portés- Nombre de lieux patrimoniaux investis annuellement- Nombre de projets collaboratifs AVD/commune

Objectif 12

Préservation et valorisation de la collection Loÿs Prat

La collection Loÿs Prat est constituée de 430 tableaux, toiles et sépias. La commune en est propriétaire depuis 1964 (leg Rosette Prat). La Municipalité oeuvre depuis plusieurs années à sa valorisation et sa bonne conservation.

Action	<p>Politique de préservation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inventaire détaillé des œuvres constituant une première étape importante pour la gestion de la collection (réalisé en 2023).- Actions de restauration incluant une étude préalable au déménagement de la réserve, avec élaboration de plans et de recommandations chiffrées pour l'achat de matériel (réalisé en 2024).- Formation d'un agent communal afin de faciliter l'usage de la base d'inventaire (réalisé en 2024).- Aménagement d'une nouvelle réserve et déménagement des œuvres.- Traitement des pièces isolées infestées par les xylophages.- Dépoussiérage, réalisation d'encadrements spécifiques et prise de mesures conservatoires pour certaines œuvres telles que la Piéta et le Christ aux roseaux et certaines œuvres sur papier non encadrées.- Lancement de restaurations pour les œuvres considérées comme prioritaires afin de garantir leur préservation dans de bonnes conditions. <p>Politique de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Numérisation photographique des œuvres avec mise en ligne sur le site de la ville (musée numérique).- Organisation d'expositions temporaires (Mairie, Centre Culturel, chapelle du Sacré Coeur ...) sur la commune ou dans des musées (MAC de Montélimar, par exemple).- Manifestations spécifiques valorisant le travail de l'artiste local : JEP ...- Publications.
Budget	Politique de préservation : coût estimatif de 33 000 euros HT Politique de valorisation : en fonction des projets choisis
Point de vigilance	Politique de préservation : projet pluriannuel à cartographier dans un rétroplanning Politique de valorisation : cadrer les besoins et attentes des élus et des citoyens
Délai	Politique de préservation : 2023-2027 Politique de valorisation : en cours
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de vues de l'inventaire et des œuvres associés sur le site de la commune- Nombre d'actions préservation réalisées annuellement- Nombre d'actions valorisation réalisées annuellement- Nombre de visiteurs par action de valorisation portée

RÉTROPLANNING

